

Réunion du 5 juillet 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 61
Nombre de votants : 72

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Michel SARTHOU (suppléant de M. Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES (suppléante de M. Jean-Jacques LASCABES), Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Benoît POURTAU-MONDOUTEY (pouvoir à M. Stephan BONNAFOUX), Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE (pouvoir à Maryse PAYBOU), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Nathalie DUPLÉIX, Régis CASSAROUMÉ, Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Firmin LARA, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Marie DE MORO, Jean-Louis GROUSSET (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Marc PEREZ, Francis GRINET (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 1 : CESSION D' ACTIONS DE LA SEML EBPLO A LA SOCIETE
COUNTERPOINTE SPORT GROUP FRANCE**

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

Par délibération du 3 juillet 2008, la communauté de communes de Lacq s'est dotée d'une compétence relative au soutien financier des clubs sportifs professionnels de basket.

Elle a ensuite, par délibération du 5 août 2008, décidé d'entrer au capital de la Société d'Economie Mixte Sportive Locale « L'Elan Béarnais Pau Lacq Orthez » en procédant à l'acquisition d'actions pour un montant de 300 000 €, correspondant à 100 000 actions d'une valeur nominale de 3 €.

Compte-tenu de la situation financière dégradée de la société, cette dernière a engagé en août 2020 une opération d'augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, puis de réduction du capital par résorption de pertes antérieures et par diminution de la valeur nominale des actions.

Ainsi, à l'issue de ces opérations d'augmentation et de réduction, le capital social s'établit comme suit :

	Capital		Actions	Valeur
Ville de Pau	20,40 %	126 677,04 €	603 224	0,21 €
CA Pau Béarn Pyrénées	48,22 %	299 483,10 €	1 426 110	0,21 €
CC Lacq-Orthez	3,38 %	21 000,00 €	100 000	0,21 €
Actionnaires privés	28,00 %	173 901,42 €	828 102	0,21 €
Total	100,00 %	621 061,56 €	2 957 436	0,21 €

Afin de retrouver un équilibre financier, la SEM a également engagé une réflexion pour reconsidérer sa stratégie sportive et évoluer à court terme en société sportive à capitaux entièrement privés.

Dans ce contexte, elle s'est rapprochée de la société Counterpointe Sport Group France, qui entend proposer à la SEM un nouveau modèle économique.

Il s'agit d'une filiale d'un groupe américain qui indique permettre aux organisations sportives d'accéder à de nouvelles sources de capitaux via des campagnes de financement participatif et des investissements traditionnels. La société indique également être spécialisée dans le développement immobilier en lien avec des organisations sportives.

Par une lettre d'intention reçue le 11 juin 2021, la société Counterpointe Sport Group France entend ainsi se porter acquéreur des actions de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour un montant forfaitaire de 37 600 €.

Il s'agit de la seule offre d'achat reçue par la collectivité à ce jour.

Conformément aux statuts de la SEM EBPLO, la cession des actions de catégorie A, c'est-à-dire appartenant aux collectivités territoriales ou à leurs groupements n'est pas soumise à l'agrément du conseil d'administration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 62 voix pour, 8 voix contre (Mmes Fabienne COSTEDOAT-DIU, Marie-Christine LUPIET et MM. Daniel BIROU, Luis Miguel CONEJERO, Lindsey DEARY, Robert HAGET, Didier REY, Jérôme TOULOUSE) et 2 abstentions (MM. Stephan BONNAFOUX, Jean NAULÉ), décide :

- **d'approuver** la cession des actions de la SEM EBPLO à la société Counterpointe Sport Group France pour un prix forfaitaire et global de 37 600 €,
- **d'autoriser** son Président à signer le contrat de cession annexé à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Patrice LAURENT

Patrice LAURENT

